

Séminaire de lancement

«La Responsabilité Sociale» (Pôle Chaouia Ouardigha<->Tadla Azilal)

**Le samedi 22 Décembre 2012 à hôtel Chems-
Béni Mellal**

ESPACE ASSOCIATIF

55, Rue Melouiya, Appt.1, Agdal, Rabat
Tél. : 0537 77 43 41/Fax : 0537 77 41 83

www.espace-associatif.ma
contact@espace-associatif.ma

Contexte

La démocratie au sens large ne peut être limitée uniquement au déroulement d'élections libres et transparentes. Un système réellement démocratique requiert d'autres éléments comme la primauté de la loi, la mise en place de dispositions législatifs et autres nécessaires pour assurer l'engagement des acteurs dans le suivi des actions publiques.

D'ailleurs, à la lumière des études de terrain et de l'observation au quotidien, le véritable développement passe par la dynamisation des rôles de tous les acteurs et partenaires locaux tout en respectant les attributions autonomes des uns et des autres, option retenue en tant que principe directeur des rapports dont le « Rapport de la Cinquante de Développement Humain ».

Si l'évolution institutionnelle et constitutionnelle des dernières années a ouvert à l'action associative des champs importants d'implication et de suivi des actions publiques, elle reste malheureusement tributaire des mentalités, des interprétations, et du manque d'application.

Dans cette optique, et dans l'ambition de promouvoir et de renforcer le rôle de la société civile dans le processus de développement démocratique, que l'Espace Associatif (EA), avec le concours du Fonds de Développement Social de la Société Civile, organise, ce séminaire sous le thème :

« La responsabilité sociale »

Il s'agit de doter ces acteurs associatifs d'outils pour en faire des acteurs, capable d'assumer auprès des autres acteurs la responsabilité sociales, en faisant de ces derniers une force de suivi et de propositions en matière de politiques sociales.

Cette rencontre s'inscrit dans le contexte marqué par l'adoption d'une nouvelle constitution offrant aux organisations de la société civile la possibilité de suivre et d'interagir avec l'action publique notamment celle en rapport direct avec la vie courante des citoyennes et des citoyens.

Les axes proposés au débat sont :

- La responsabilité sociale : définition, utilité, finalités, outils;
- Le jeu des acteurs dans la cadre de la responsabilité sociale;
- La construction d'un référentiel commun pour la responsabilité sociale ;

Objectifs du séminaire

Permettre au tissu associatif des régions de Tadla Azilal et de chaouia ourdigha de concrétiser la responsabilité sociale; une expérience de suivi de politiques publiques.

Objectifs spécifiques du projet

L'objectif spécifique 1 :

Renforcer les capacités des acteurs associatifs en matière d'organisation, de gestion, de planification et de plaidoyer en termes de responsabilité sociale.

L'objectif spécifique 2 :

Promouvoir la participation des associations des pôles associatifs des régions ciblées dans la consolidation de la responsabilité sociale.

Quelques sens de la responsabilité social

La responsabilité sociale peut être définie comme l'obligation faite aux détenteurs du pouvoir de rendre compte de leurs actes ou d'en assumer les conséquences. Elle est orientée vers un renforcement de l'engagement civique, à savoir un schéma dans lequel les citoyens et/ou les organisations de la société civile participent directement ou indirectement à faire respecter l'obligation de rendre des comptes.

Elle désigne la responsabilité d'une entité (agent économique, groupe, collectivité...) relative aux conséquences sociales, sanitaires et environnementales...etc . C'est une démarche de processus permanent de progrès.

Le respect des droits humains est aussi une responsabilité incombant aux Etats, aux personnes physiques et à tous les organes de la société. Cette obligation est au cœur de la notion de responsabilité sociale. Elle implique la prévention des actes de violation ainsi que la promotion des droits de la personne.

La responsabilité sociale des organisations (entreprises, collectivités territoriales, syndicats, associations) a fait l'objet d'une norme internationale, adoptée en 2010 (norme ISO 26000) par 86 pays.

Elle repose principalement sur deux axes ;

1. Assumer la responsabilité des impacts des activités et des décisions sur l'environnement et la société ;
2. Rendre compte, en s'appuyant sur des indicateurs crédibles et transparents.

Par ailleurs la Constitution Marocaine affirme son engagement à l'égalité des droits entre l'homme et la femme et garantie à tout-E-s les citoyens(nes) les libertés fondamentales, comme cités dans les articles 6, 7, 19, 20,21, 154, 160 de la constitution.

Les articles 35, 36, 41, 42, 44, 101 de la charte communale intègrent la notion de la responsabilité sociale, et signifient l'engagement tangible en faveur du développement économique et social et de la protection environnementale territoriale ;

Pour une entreprise, on parle de « corporate social responsibility ». pour signifier la responsabilité sociale des entreprises (RSE) C'est la façon dont les entreprises prennent en considération les effets de leurs activités sur la société et affirment leurs principes et leurs valeurs tant dans l'application de leur méthodes et procédés internes que dans leurs relations avec d'autres acteurs.

ESPACE ASSOCIATIF

55, Rue Melouiya, Appt.1, Agdal, Rabat
Tél. : 0537 77 43 41/Fax : 0537 77 41 83

www.espace-associatif.ma
contact@espace-associatif.ma